

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 463

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lu dans un calepin

“ 8 août

Chaque fois que je m'engage dans la plaine il se passe quelque chose. Mon cerveau tombe au point mort — pour utiliser le vocabulaire des automobilistes — puis émigre dans d'autres espaces, dans un monde où l'on joue de la musique d'autrefois. Chose curieuse, sans mon chien, le phénomène n'a pas lieu. Oui, pour que l'ancien marais lave ainsi mon âme, il faut que mon honorable toutou m'accompagne, que sa queue en trompette tourne devant moi et fixe mon attention.

3 septembre

Ce matin on m'a annoncé la mort d'un ami, au moment où je quittais la maison. A mesure que je marchais dans les champs l'évènement m'a semblé plus lointain. Comme si le décès remontait à des dizaines d'années. Chose curieuse, cette fois j'étais donc en avance sur le temps et non plus en retard. Mais je n'en dis mot à personne. Je passe

déjà pour un original!

16 septembre

Au milieu de la plaine se dresse une colline, but habituel de mes promenades. Ce matin, la brume qui coupait ses flancs s'est reflétée dans l'air et j'ai été l'objet d'un mirage. De grandes barques se balaçaient à mi-hauteur du petit mont. L'après-midi j'ai eu un choc quand on m'a montré des anneaux en fer où venaient s'amarrer les embarcations romaines, il y a deux mille ans, quand l'eau couvrait la plaine et montait à la hauteur de cette brume.

4 octobre

Sur cette colline, on vient de donner une fête, en l'honneur de visiteurs étrangers — deux jeunes tchèques —. Je me suis réjoui, car ma famille habitait Prague. Jadis (moi-même n'ai entendu le parler de mes ancêtres qu'une seule fois, à la radio). Quand je suis arrivé au sommet de la colline où s'égaillaient les enfants, un jeune homme de chez nous leur souhaitait la bienvenue. Il s'exprimait en tchèque. Plus tard j'ai abordé notre instituteur pour connaître le nom de cet

écolier savant. Le maître d'école m'a regardé avec effarement:

— Mais voyons, c'est toi.

Mon chien était attaché à quelques pas. Sa queue tournait, tournait, pendant que j'ai dû parler. C'est le seul souvenir précis qui m'est resté de cette journée.

15 octobre

Je marchais dans les genets, quand j'ai vu ce soir un cercle lumineux s'abattre sur la plaine, “comme un geste de la main”, avec le rythme d'un astre qui se déplacerait au loin. A cette allure, il aurait dû disparaître derrière les arbres et la colline, derrière le ciel, derrière l'horizon. J'ai eu l'illusion d'être un géant en le voyant tomber devant moi. Un air doux carressait mon tympan, le son perçu en appuyant l'oreille contre un poteau téléphonique. Mon chien a poussé un hurlement et s'est enfui. Je l'ai suivi pour le voir sauter dans un vieil étang. Je suis revenu vers la chose mais n'ai trouvé qu'un peu d'herbe chaude sous mon pied. Creusant sous cette herbe, le géologue qui habite notre village a découvert une roche particulière, qu'il a fait analyser. Il pense qu'un

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une foire aux armes sans frontières

Lecture de *La Foire aux armes*, d'Anthony Sampson.

“Je lui demandai s'il n'y avait pas des difficultés provenant des services de contrôle d'exportations des pays producteurs. Il expliqua avec un rire, qu'il était aisé, avec de l'argent, d'obtenir un certificat de “garantie de destination”, selon lequel un gouvernement acheteur s'engageait à ne pas réexporter les armes. “Simplement nous nous adressons à un pays ami, en lui demandant d'acheter des armes qui nous seront ensuite rétrocédées.”

C'est le jeune Dany Chamoun, — l'un “des principaux acheteurs d'armes pour le camp chrétien” (au Liban), qui répond à Sampson. Cependant, le Liban n'a que peu d'argent et l'on peut se demander comment les acheteurs se procurent les fonds:

“Divers rumeurs ont été répandues à propos de l'origine des fonds — qu'ils proviennent du pillage des banques, de la CIA, des services israéliens, de banquiers de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Iran.” (p.29)

“La politique qui consiste à équilibrer les livraisons d'armes au moyen-Orient, expliquait-il, n'a été que mirages et illusions. Plus les Américains s'efforçaient de parvenir à un équilibre, et plus les Russes donnaient un coup de pouce à l'un des plateaux pour faire pencher la balan-

ce.” Et à propos des tentatives de contrôle des exportations d'armes: “Le plus clair des textes, me dit-il, devient invisible avec une pièce d'or sur l'oeil (dollar, rouble ou guinée).”

Cette fois, c'est l'Anglais Sam Cummings, qui parle, “trafiquant en armes qui a connu la plus brillante réussite...” Lequel, d'ailleurs, appelle de ses vœux la paix: “Une paix mondiale me fournirait l'occasion de mettre à jour mon inventaire.”

“Nous sommes une grande famille”, ajoute l'Allemand de l'Ouest Gerhard Mertins, ancien associé de Cummings.

Que je regrette de n'avoir pas connu le livre de Sampson à l'époque de l'initiative contre l'exportation des armes! A dire vrai, tout cela était

météore est tombé là, il y a un million d'années.

Entre temps, mon chien est mort. Je l'ai enterré dans la plaine, à l'endroit qu'il affectionnait, là où de grands peupliers s'alignent comme des réverbères.

Que va-t-il encore m'arriver?"

* * *

Ces notes sont tirées d'un calepin que m'a remis le garde-champêtre d'un village sis au bord de la plaine de R..., un ancien marais. Officier de police de district, j'avais été appelé à constater le décès d'un jeune homme en rase campagne. Son corps portait des marques noires, de même que le tronc d'un peuplier voisin. Chose curieuse, la brûlure du tronc remontait, elle, à plusieurs dizaines d'années. En 1908 exactement, date où un biplan avait percuté l'arbre au cours d'un meeting aérien.

Le médecin légiste a exclu que la foudre ait pu causer le décès. Il a détecté des traces de benzine brûlée. "C'est comme si ce jeune homme était mort au cours de l'accident de 1908", a-t-il écrit dans son rapport. Mais rien n'a pu être établi. Le dossier a été classé.

G. B.

déjà connu et archi-connu. C'est Sir Basil Zaharoff qui déclare dans les années 30 :

"Je provoquais des guerres, afin de pouvoir vendre des armes dans les deux camps. Je crois que personne au monde n'a pu vendre autant d'armes qu'il m'a été donné de le faire."

Et c'est un représentant de la firme anglaise Vickers qui ajoute : "La corruption n'était ni occasionnelle ni accidentelle, mais constituait une pratique systématique et indispensable dans toutes les branches du commerce (des armes)."

Naturellement, vous pouvez espérer que nous autres Suisses, savons garder les mains propres, et que les mesures du Conseil fédéral suffisent à contrôler les petites activités de Bührlé. Toutefois, en un temps où la Grande-Bretagne avait

elle aussi pris des mesures sévères (dans les années 20), "sur quatre cents demandes de permis d'exportations formulées en une année, il n'y eut que sept refus, et la vente des avions (...)" n'était pas soumise au contrôle!"

Si j'étais vous, je lirais *La Foire aux Armes* — et puis, pour me consoler, l'admirable *Coco perdu*, de Louis Guillou!

J.C.

VAUD

1er août férié : le système de l'extinction des feux

Il n'y a donc pas plus de septante-neuf ans que le 1er août est officiellement ce qu'il est aujourd'hui : la commémoration annuelle du serment de Grütli. En 1899, en effet, en relation avec le 600e anniversaire de la création de la Confédération, le Conseil fédéral recommandait aux cantons l'institution de cette "fête"...

La date choisie à l'époque est-elle adéquate? Une enquête menée auprès des cantons souverains a laissé entrevoir quelques hésitations à ce sujet : les vacances favoriseraient un "absentéisme" déjà marqué parmi les citoyens, mais l'afflu des visiteurs étrangers à cette époque-là de l'année pourrait faire du 1er août une occasion non-négligeable de divertissement touristique-folklorique... Passons!

1er août férié ou non? Le rappel de la fondation de la Confédération ne doit pas être un prétexte de relâchement pernicieux pour les salariés en plein effort estival. C'est l'avis général. Seul trois cantons, Zurich, Schaffhouse et le Tessin ont institué le 1er août comme jour férié légal (ailleurs, de façon générale, les administrations communales et cantonales ne travaillent pas l'après-midi — et c'est tout juste si la corvée de bois pour les feux n'est pas obligatoire pour les fonctionnaires ainsi libérés!). Dans le canton de Vaud, la question est posée

depuis longtemps, depuis très longtemps même : récemment, le POP s'inquiétait du sort réservé à une initiative déposée en 1946, dûment revêtue de 10 783 signatures et concernant un 1er août férié!

En juin dernier, le Conseil d'Etat, responsable de l'enterrement d'un texte qui aurait dû passer devant le peuple depuis belle lurette, répondait aux interpellateurs dans des termes qui valent la citation "in extenso" :

"L'initiative relative au 1er août férié a effectivement abouti, en 1945, en recueillant 10 783 signatures, alors qu'à l'époque il en fallait 6000.

"Le comité d'initiative, qui était formé en particulier des personnalités suivantes : MM. Buetiger, F. Boo, J. Chamorel, Decollogny et E. Hürzel, dont quatre sont décédés depuis lors, avait expressément demandé lors d'une entrevue, en juin 1946, au chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, de laisser la question en suspens jusqu'à ce que tous les éléments et conséquences de l'action engagée soient connus.

"En effet, il lui était apparu qu'une certaine opposition se manifestait notamment parmi les paysans qui supportaient mal l'idée d'un jour férié légal supplémentaire. Depuis lors, le comité n'a plus rien entrepris pour que l'initiative soit soumise en votation populaire.

"C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat n'a pas fait figurer cette initiative sur la liste distribuée le 28 avril 1978 aux membres du Grand Conseil.

"Après le dépôt de la présente question, le dernier représentant du comité a été consulté et a décidé de retirer cette initiative-pétition par lettre du 30 mai 1978.

"Lausanne, le 9 juin 1978".

La droite helvétique si inquiète face à la "montée" des initiatives et de référendums peut se rassurer : le remède est là, mis au point par les autorités vaudoises, c'est la tactique qui passera à la postérité sous le nom de système de l'extinction des feux (du 1er août). Trente ans après, c'est bien le diable si on ne peut pas convaincre les initiateurs survivants de passer l'éponge.